

10 mai 2017

## Déclaration de FPC concernant le rapport du Groupe de consultation sur les activités politiques

Le 4 mai, l'Agence du revenu du Canada a rendu public le [rapport](#) du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance (le « Groupe »), qui avait été mis sur pied par la ministre du Revenu national en septembre 2016. Ce Groupe composé de cinq dirigeants chevronnés du secteur ou experts des enjeux réglementaires recommande des changements au cadre administratif et législatif qui régit le secteur de la bienfaisance. **FPC appuie fermement les quatre recommandations présentées à la ministre du Revenu national.**

Les deux premières concernent des **changements administratifs intérimaires** et les deux dernières portent sur les **modifications législatives nécessaires à plus long terme** :

1. Réviser la position administrative et les politiques de l'ARC (y compris son énoncé de politique, CPS-022 Activités politiques) afin de permettre aux organismes de bienfaisance de participer pleinement au dialogue sur les politiques publiques et à l'élaboration de celles-ci.
2. Mettre en œuvre des changements à l'administration de la LIR par l'ARC dans les domaines suivants afin d'améliorer la clarté et l'uniformité : observation et appels, vérifications, et communication et collaboration.
3. Modifier la LIR en supprimant toute référence aux « activités politiques » non partisanes afin d'autoriser explicitement les organismes de bienfaisance à participer pleinement et sans restriction au dialogue non partisan sur les politiques publiques et à l'élaboration de celles-ci, pourvu que ces activités soient secondaires à leurs fins de bienfaisance et qu'elles contribuent à leur avancement.
4. Moderniser le cadre législatif qui régit le secteur de la bienfaisance (LIR) afin de mettre l'accent sur les fins de la bienfaisance plutôt que sur les activités, et adopter une liste inclusive de fins de bienfaisance acceptables afin de refléter les enjeux et les approches sociaux et environnementaux actuels.

Toutes ces recommandations sont importantes, mais le fait que le Groupe propose une modernisation du cadre législatif régissant les organismes de bienfaisance l'est tout particulièrement. Cette mesure est essentielle. De concert avec d'autres organismes du secteur, FPC a exigé que le gouvernement fédéral respecte l'engagement qu'il a pris après les élections d'envisager une modernisation de la législation régissant le secteur de la bienfaisance.

FPC appuie la demande faite par Imagine Canada dans son [communiqué](#) faisant suite à la diffusion du rapport du Groupe de consultation : « *Dans les lettres de mandat adressées à plusieurs ministres, dont ceux responsables du Revenu national, des Finances et de la Justice, le premier ministre a pris un engagement clair pour des changements législatifs, et les organismes ayant participé aux consultations se sont exprimés massivement en faveur de telles modifications. Avec son rapport, le groupe de consultation a fourni au gouvernement un plan pour respecter ses engagements. Nous avons hâte de travailler avec la ministre du Revenu national et ses collègues pour accomplir un réel changement.* »

À la lecture de la [réponse](#) initiale de la ministre du Revenu national au rapport du Groupe de consultation, nous avons été ravis que la ministre y confirme avoir demandé à l'ARC de suspendre toute activité liée aux vérifications et aux oppositions en cours qui faisaient partie du programme de vérification des activités politiques lancé en 2012.

FPC travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes du secteur pour plaider en faveur de mesures additionnelles de la part du gouvernement fédéral. Nous attendons une réponse du gouvernement fédéral au rapport du Groupe de consultation et aux nombreuses observations présentées par les organismes du secteur ([consulter le mémoire de FPC](#)) au cours des consultations tenues l'hiver dernier. Nous insisterons pour que le gouvernement fédéral réponde à ce rapport en acceptant chacune de ses quatre recommandations et en donnant suite à celles-ci le plus rapidement possible.